

Fiche de poste d'adulte-relais « Médiation sociale et éducative »

CONTEXTE

Le contrat de ville de nouvelle génération, issu de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, constitue aujourd'hui le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en partenariat entre l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires concernés en direction des quartiers défavorisés et de leurs habitants.

Moissac a signé son contrat de ville le 10 juillet 2015 et des actions opérationnelles sont dorénavant et déjà menées pour améliorer la situation de la ville et de ses habitants, sur les trois piliers qui fondent la politique de la ville : cohésion sociale, habitat et cadre de vie, emploi et développement économique.

Dans le renforcement des actions déjà en cours et en articulation avec l'ensemble des services de la ville et des acteurs locaux, la ville de Moissac a décidé de créer une mission d'adulte relais médiation éducative.

Pour rappel, le dispositif des adultes-relais permet de favoriser les rapports sociaux dans les espaces publics ou entre les habitants et les services publics par le recrutement de personnes à l'expérience et la maturité reconnues. Les missions peuvent concerner les activités qui concourent au lien social, l'accompagnement des habitants dans leurs démarches, la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par le dialogue, le développement de la capacité d'initiative et de projet dans les quartiers.

Compte tenu des priorités affichées dans le contrat de ville de Moissac, un poste sera positionné sur la médiation « éducative » : conforter le lien social ; améliorer la cohésion sociale et faciliter une meilleure prise en compte des conflits de la vie quotidienne ; établir une plus grande égalité des chances ; favoriser une plus grande proximité des institutions avec les publics ; développement de la relation parents/Education Nationale ; accompagnement à la parentalité pour les familles allophones et lutte contre le décrochage scolaire ; contribuer à l'amélioration du cadre de vie et de la tranquillité publique, promouvoir la citoyenneté la vie quotidienne...

LES MISSIONS

Missions générales

En position d'interface entre les personnes, les groupes et les institutions, le médiateur social et éducatif contribue, par son écoute et ses interventions, à faciliter l'accès aux droits, à la demande des personnes ou des institutions.

- Informer sur l'accès aux droits,
- Aider et accompagner les personnes dans leur démarche , être une interface entre les individus et les institutions, entre les institutions elles-mêmes.
- Favoriser la confiance nécessaire aux personnes en difficulté pour faire valoir leurs droits.
- Favoriser la communication entre les publics allophones, les institutions, les services
- impulser une démarche d'insertion et d'autonomie des publics reçus.
- Accompagner vers les structures sociales et sanitaires,

Par ailleurs, il favorise, par des activités supports à la médiation, le dialogue entre les cultures et les générations, le développement de nouvelles relations de sociabilité sur son territoire d'intervention.

- Animer et contribuer à renforcer la vie sociale
- Susciter des projets, organiser et prendre en charge des activités permettant de créer du lien social. (Ex : fêtes de quartier, fête des voisins...)

Missions spécifiques

1 – Accueil, écoute, facilitation de l'accès aux droits

- informer et orienter les habitants des quartiers
- Diffuser des informations relatives aux quartiers (activité des associations, manifestations...)
- Accueillir et accompagner les habitants dans leurs démarches administratives, vers les partenaires pouvant répondre aux problématiques rencontrées

2 – Aide et accompagnement des personnes dans une gestion d'interface entre les publics et les institutions

- Prévenir les conflits en rappelant les règles de conduite à respecter
- Aider à la résolution des conflits de voisinage par le dialogue et la négociation
- Prévenir les conflits en rappelant les règles de conduite à respecter
- Construire ou reconstruire des processus de communication entre les protagonistes d'un conflit
- Faciliter les relations de voisinage
- Contribuer à la gestion urbaine de proximité (Veille technique)
- Susciter des actions en prenant appui sur le réseau associatif existant (sorties, ateliers, forums...).
- Encourager les initiatives des habitants

3 – Médiation sociale et éducative

L'adulte-relais pourra être mobilisé dans plusieurs champs. Par conséquent, ses missions seront articulées avec les dispositifs existants, notamment le programme de réussite éducative (PRE), le programme éducatif du territoire, (PEDT) le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)...

3-1→ Assurer ou restaurer la relation Famille/Education nationale

- Accompagner les familles dans cette relation
- Participer à la résolution des conflits
- Informer les parents sur le fonctionnement de l'institution scolaire et sur les actions qu'elle mène (Cf. École ouverte, École ouverte aux parents, par exemple)

3-2→ Aide à la parentalité

- Accueillir et écouter les parents en difficulté dans leurs relations avec leur(s) enfant(s)
- Faire connaître et promouvoir les dispositifs locaux d'aide à la parentalité et favoriser la mise en lien

3-3→ Aide à la réussite éducative:

- Accueillir et écouter les parents d'enfants ayant besoin d'une aide à la scolarité,
- Faire connaître les dispositifs d'aide à la scolarité proposés sur le territoire et favoriser la mise en lien ;
- Assister les parents dans l'orientation des enfants favorisant la réussite éducative (loisirs culturels et sportifs notamment) ainsi que les jeunes sur leurs projets personnels (initiatives, services civiques, engagement citoyen..).

3-4→ Participation à la prévention du décrochage scolaire et prise en charge des élèves décrocheurs :

- Contribuer au développement d'alternatives à l'exclusion des élèves ou d'actions en appui dans la prise en charge des temps d'exclusion
- Assurer l'interface avec les dispositifs de prise en charge des élèves décrocheurs ;

3-5→ Assurer une fonction d'observation destinée à améliorer les réponses concrètes apportées, au titre de la politique de la ville, aux préoccupations de terrain.

NB : Les adultes-relais ne peuvent accomplir aucun acte relevant du maintien de l'ordre public et ne peuvent être employés à des fonctions dont le seul objet est d'assurer les services au domicile des personnes physiques mentionnés à l'article L 7231-1 du code du travail.

Les personnes morales de droit public et les personnes morales de droit privé chargées d'un service public ne peuvent pas embaucher d'adultes-relais pour des missions relevant de leur activité normale.

4 - Contraintes

Travail potentiellement sur horaires atypiques : rencontres des parents en soirée etc.

PROFIL

- ↗ Avoir 30 ans ou plus
- ↗ Personne sans emploi ou bénéficiaire d'un CUI
- ↗ Personne résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), en priorité à Moissac.
- ↗ Bac + 2, connaissances des publics en difficultés d'insertion appréciés
- ↗ La Maîtrise d'une langue étrangère serait un plus

CONDITIONS DU POSTE

- ↗ CDD de 3 ans à temps plein
- ↗ Poste basé à Moissac
- ↗ Formation assurée
- ↗ Rémunération selon grille Fonction Publique Territoriale

COMITE DE SUIVI

Un comité de suivi ad hoc sera constitué sous la gouvernance conjointe de la Ville, de la DDCSPP et le Délégué du Préfet, auxquels pourront être associés outre les partenaires.



EVALUATION

Nonobstant les indicateurs spécifiques définis pour la mission, le suivi comprendra :

- ↪ Nombre de contacts
- ↪ Statistiques générées

PARTENARIAT

- ↪ Les signataires du contrat de ville
- ↪ Les Conseils Citoyens des deux quartiers
- ↪ Le réseau associatif,
- ↪ Le centre social
- ↪ Etc.

Contrat de ville 2015/2020 Moissac consultable sur le site moissac.fr ou sur le site du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET)